

R 315 A – 13.05

Résolution du Conseil municipal de Vernier du 14 mai 2013

relative à l'objet suivant

POUR UNE RÉPARTITION ÉQUILBRÉE DES COMPÉTENCES CANTONALES ET COMMUNALES

Le Conseil municipal, par 22 OUI et 7 abstentions,

déclare

- 1 soutenir le principe de consultation des parties prenantes en amont de l'élaboration d'un PLQ tel que contenu dans l'article 5 a) du PL 11112 (Planification territoriale pour une répartition équilibrée des compétences cantonales-communes) et demander au Grand Conseil d'aller dans le même sens ;
- 2 profiter de l'étude de ce projet de loi pour introduire le principe des délais pour l'ensemble de la procédure des PLQ.